

Nouvelles définitions de cas pour la COVID-19

Cas confirmé par laboratoire :

- **Personne avec PCR positif** sur prélèvement respiratoire (détection d'acides nucléiques du SARS-CoV-2), sans égard à sa symptomatologie.
- Personne **décédée** ayant les caractéristiques suivantes :
 - ✓ **PCR positif** sur prélèvement respiratoire (détection d'acides nucléiques du SARS-CoV-2);
ET
 - ✓ **Manifestations cliniques compatibles*** avec la COVID-19 observées avant le décès.

Cas confirmé par lien épidémiologique :

- Personne ayant les caractéristiques suivantes :
 - ✓ **Symptômes compatibles*** avec la COVID-19;
ET
 - ✓ Dans les 14 jours qui précèdent le début des symptômes, **exposition à risque élevé à un cas confirmé par laboratoire** pendant sa période de contagiosité;
ET
 - ✓ Aucune autre cause apparente pour expliquer les symptômes.
- Personne **décédée** ayant les caractéristiques suivantes :
 - ✓ **Manifestations cliniques compatibles*** avec la COVID-19 observées avant le décès;
ET
 - ✓ Dans les 14 jours qui précèdent le début des symptômes, **exposition à risque élevé à un cas confirmé par laboratoire** pendant sa période de contagiosité;
ET
 - ✓ Aucune autre cause apparente pour expliquer les manifestations cliniques.

Cas clinique :

- Personne ayant les caractéristiques suivantes :
 - ✓ Personne présentant des **symptômes compatibles*** avec la COVID-19;
ET
 - ✓ Aucune autre cause apparente pour expliquer les symptômes.

* Tableau 1 : MANIFESTATIONS CLINIQUES COMPATIBLES

SYMPTÔMES COMPATIBLES AVEC LA COVID-19

- Fièvre (plus de 38,0°C); **OU**
- Toux (récente ou chronique exacerbée); **OU**
- Difficulté respiratoire; **OU**
- Anosmie brutale sans obstruction nasale, accompagnée ou non d'agueusie.

SIGNES CLINIQUES COMPATIBLES AVEC LA COVID-19

- Signes radiologiques d'infiltrats correspondant à une pneumonie; **OU**
- Syndrome de détresse respiratoire; **OU**
- Examen pathologique compatible.

Nouvelles priorités d'investigation pour la COVID-19

Le tableau 2 fait état des priorités du MSSS (mise à jour du 11 avril 2020) pour l'investigation des personnes par test de laboratoire.

Dans ce tableau, la personne qui présente des manifestations cliniques compatibles (Tableau 1) est dite «**symptomatique**».

Tableau 2 : PERSONNES QUI DEVRAIENT ÊTRE INVESTIGUÉES POUR LA COVID-19 (test PCR)

P 1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les patients hospitalisés <u>symptomatiques</u> (incluant les tests requis pour la levée d'isolement); ✓ Les patients <u>symptomatiques</u> des unités d'hémodialyse; ✓ Les patients <u>symptomatiques</u> à l'urgence dont l'état justifie une hospitalisation OU qui présentent des facteurs de risque de complications; ✓ Les femmes enceintes <u>symptomatiques</u> au 3e trimestre; ✓ La personne [<u>symptomatique</u> ou <u>asymptomatique</u>] devant accompagner une femme à son accouchement alors que cette dernière est symptomatique.
P2	<p>Les professionnels de la santé <u>symptomatiques</u> en contact direct avec les patients, incluant les services ambulanciers, dont le retrait causerait un bris de service (incluant les tests requis pour les mesures de retour au travail).</p>
P3	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les usagers et le personnel [<u>symptomatiques</u>] dans des milieux d'hébergement tels que les CHSLD, les RPA, les RI et les RTF; Dès qu'un nouveau cas positif non isolé est identifié, un dépistage chez les personnes asymptomatiques peut être recommandé [sur recommandation du directeur régional de santé publique]. ✓ Personnes <u>asymptomatiques</u> de milieux de vie hébergeant des personnes âgées (plus de 70 ans) sur recommandation du directeur régional de santé publique. ✓ Usager [<u>symptomatique</u> ou <u>asymptomatique</u>] hospitalisé dans un centre hospitalier qui est transféré vers un milieu de vie tel qu'un CHSLD, une RPA, une RI ou une RTF; ✓ Personnes <u>symptomatiques</u> habitant dans d'autres milieux à risque [On pense ici aux ressources communautaires d'hébergement qui s'adressent à des clientèles vulnérables. Voici des exemples : Refuges pour itinérants, pour personnes victimes de violence, pour personnes vivant avec un trouble de santé mentale, une dépendance, un handicap ou une déficience intellectuelle].
P4	<p>Les personnes <u>symptomatiques</u> vivant dans les régions éloignées, les communautés isolées et venant des Premières Nations/Inuit qui ont un accès limité à un hôpital. Sauf en cas d'indication contraire de la Direction de santé publique, ceci inclut les régions ou secteurs placés sous cordon sanitaire.</p> <p>https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deplacements-regions-villes-covid19/</p>
P5	<p>Les premiers répondants ou travailleurs du système de sécurité publique (ex. : policiers et pompiers, agents des services correctionnels) <u>symptomatiques</u> et autres travailleurs [<u>symptomatiques</u>] fournissant des services jugés critiques/essentiels. [Ceci inclut les bénévoles qui fournissent des services essentiels dans des organismes communautaires].</p> <p>NB : Pour consulter la liste des travailleurs des services essentiels :</p> <p>https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/</p>
P6	<p>Les personnes <u>symptomatiques</u> de la communauté sur autorisation du directeur de santé publique.</p> <p>[Ceci inclut la personne symptomatique qui ne rencontre pas les critères P1 à P5 mais qui a exposé un travailleur de la santé et dont l'exposition est jugée à risque modéré ou élevé et qui, par conséquent, aurait à être retiré du travail.]</p>

Afin que le laboratoire puisse **prioriser les tests**, il est important que le clinicien **inscrive sur sa requête l'indication clinique du test** (selon la définition ci-dessus). Exemple : « *Indication du test : professionnel de la santé* ».

La personne symptomatique qui ne rencontre pas les critères de priorités P1 à P6 n'aura pas de test diagnostique. Elle devient un **cas clinique** de COVID-19 si elle répond à la définition de cas clinique (symptômes compatibles avec la COVID-19 ET sans autre cause apparente pour les expliquer).

Le tableau 3 résume les interventions faites auprès des différents types de cas de COVID-19.

. Tableau 3 : INTERVENTIONS AUPRÈS DES CAS

Situation de la personne	Test PCR à effectuer	Résultat	Statut	Restrictions	Enquête de contacts par la DSPu
Critères parmi P1 à P6	Oui	Négatif	Cas infirmé	Levée d'isolement selon les critères qui s'appliquent pour une personne sous investigation (voir plus loin)	N/A
		Positif	Cas confirmé par laboratoire	Isolement 14 jours*	Oui
Personne symptomatique (sans les critères P1 à P6) qui est un contact à risque élevé d'un cas confirmé par laboratoire	Non	N/A	Cas confirmé par lien épidémiologique	Isolement 14 jours*	Oui
Personne symptomatique sans les critères P1 à P6	Non	N/A	Cas clinique	Isolement 14 jours*	Non**

*Isolement pour une période de 14 jours à partir de la date du début des symptômes.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-17W.pdf>

Levée d'isolement selon les critères qui s'appliquent à la catégorie à laquelle appartient le cas.

NB : Les travailleurs de la santé et certaines personnes qui ont été hospitalisées doivent avoir des tests de contrôle négatifs pour lever l'isolement.

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2906-mesures-prevention-milieu-soins-aigus-covid19.pdf>

<https://www.inspq.qc.ca/publications/2904-levee-isolement-travailleurs-covid19>

<https://www.inspq.qc.ca/publications/2902-mesures-cas-contacts-communaute-covid19>

**Le cas clinique doit aviser ses contacts domiciliaires pour qu'ils surveillent leurs symptômes jusqu'à 14 jours après l'exposition.

LES CLINIQUES DÉSIGNÉES D'ÉVALUATION (CDÉ)

Les CDÉ s'adressent à la clientèle suivante :

Personne dont la **condition nécessite une consultation médicale de première ligne en personne** (et non par téléphone) **ET**

- qui présente un syndrome d'allure grippale (SAG); **OU**
- qui présente des symptômes de gastro-entérite; **OU**
- qui est déjà atteinte de la COVID-19; **OU**
- qui est âgée de moins de 8 ans et qui présentent de la fièvre, même en l'absence de syndrome grippal ou de gastro-entérite.

Voici les portes d'entrée à une CDÉ pour les personnes symptomatiques :

- ✓ Ligne COVID-19 / Info Santé : Toute personne qui pense avoir besoin d'une consultation médicale de première ligne en personne et qui correspond aux critères précédemment mentionnés devra téléphoner à la ligne COVID-19 au **1 877 644-4545**, afin d'obtenir une évaluation clinique par une infirmière pour être ensuite dirigé vers la ressource adéquate.
- ✓ Les cliniques médicales : Les patients doivent auparavant avoir été **évalués par téléphone** pour s'assurer qu'ils répondent aux critères des patients pouvant être évalués dans les CDÉ. Le professionnel de la santé utilisera la ligne réservée aux cliniques médicales (**418 666-1998** ou **418 666-2611**) pour prendre le rendez-vous du patient.

https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/00-CORONAVIRUS/CMDF/question-reponse-gmf-cde_1_avril_2020_2_nc.pdf

Important :

Les médecins des cliniques désignées d'évaluation COVID-19 (CDÉ) **doivent dorénavant déclarer les cas cliniques de COVID-19 à la Direction de santé publique**. L'objectif de cette déclaration est de permettre la surveillance de l'épidémie. Le clinicien doit utiliser le formulaire de déclaration du MSSS disponible en cliquant sur le lien suivant :

https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/covid-19-declaration_md.pdf

CLINIQUE MOBILE DE DÉPISTAGE (CMD)

La CMD permet d'aller prélever des usagers directement à **leur domicile**, à l'aide de véhicules munis de l'équipement nécessaire. Ce service est offert pour des clientèles particulières :

- Les personnes ne pouvant se déplacer (exemple RPA, RI, RTF, RAC, etc) ;
- Recommandations médicales (post-opératoire, soins palliatifs, immunosupprimés) ;
- Prisonniers dans un centre de détention ou une centrale municipale ;
- Clientèle désaffiliée (situation d'itinérance, prostitution, pédiatrie sociale, etc) ;
- Autre situation pour la laquelle il serait plus sécuritaire d'effectuer le prélèvement à domicile.

https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/00-CORONAVIRUS/CMDF/nds_cliniquemobile_2020_04_01.pdf

Numéro de téléphone de la CMD (usage exclusif des intervenants de santé) : **418 649-3705**

Courriel : covid19.clinique.mobileacl.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

RÉSULTAT DES TESTS CHEZ LES PERSONNES SOUS INVESTIGATION (PSI)

Les actions attendues d'un clinicien qui reçoit un **résultat de PCR** pour une **personne sous investigation (PSI)**, ont changé : Dorénavant, le prescripteur est responsable d'aviser son patient du résultat du prélèvement COVID-19, que celui-ci soit positif ou négatif.

- **Résultat positif** : Le médecin prescripteur divulguera le résultat à son patient. Ensuite, la DSPu contactera le patient pour débiter l'enquête épidémiologique. Les consignes d'isolement à domicile du MSSS pour une personne atteinte de COVID-19 sont disponibles en cliquant sur le lien suivant : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-17W.pdf>
- **Résultat négatif** : Le médecin prescripteur divulguera le résultat à son patient. Il devra appliquer les critères pour la levée d'isolement :
 - ✓ Advenant le cas où la personne était, avant de débiter ses symptômes, en isolement en raison d'un voyage ou d'une exposition à un cas de COVID-19, elle doit poursuivre sa période d'isolement jusqu'à 14 jours après la dernière exposition (voyage OU cas de COVID-19).
 - ✓ Si la personne n'était pas déjà en isolement au moment de présenter ses premiers symptômes, lors de la réception de son résultat négatif, l'isolement peut être levé immédiatement.

MESURES EN CHSLD (et autres installations avec mission CHSLD)

De nouvelles recommandations du MSSS concernant le dépistage de la COVID-19 pour les résidents et le personnel des CHSLD ont été émises le 10 avril 2020. Entre autres, en voici quelques-unes :

Tout résident nouvellement admis en CHSLD (exemple du domicile) ou personne de retour d'une hospitalisation dans un CH devrait être dépisté préalablement à son admission (ou au moment de son admission) puis mis en isolement gouttelettes/contact à son arrivée pour une période de 14 jours. Même si le test revient négatif, poursuivre l'isolement préventif 14 jours après son admission.

Certaines recommandations concernent le dépistage de personnes asymptomatiques dans ces milieux. Elles aideront les directions de santé publique et les services de prévention et contrôle des infections des établissements dans leurs interventions dans ces milieux de soins où plusieurs personnes vulnérables sont hébergées et où de nombreuses éclosions de la COVID-19 se sont produites au Québec.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour les mesures de protection selon votre milieu de soins (CH, cliniques médicales, CHSLD, soins à domicile ou autres) :

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/prevention-et-contrôle-des-infections>

Nous invitons les professionnels à consulter régulièrement la page web du MSSS sur le COVID-19 pour les professionnels de la santé. Elle contient des directives et des outils pour les cliniques médicales et les urgences :

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

Pour le suivi de la situation épidémiologique, veuillez consulter le site suivant :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/#c47900>

Pour l'avis de l'INESSS sur les traitements spécifiques, veuillez consulter le site suivant :

<https://www.inesss.qc.ca/covid-19/traitements-specifiques-a-la-covid-19.html>

Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Jour en semaine (8 h-16 h) : 418 666-7000, poste 10250

Soir, fin de semaine et jours fériés : 418 666-7000, option 2, puis option 2, puis option 1 (alternativement, appeler le 418-648-2176)

Les Info-MADO sont accessibles en ligne :

<https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/info-mado>

Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale, 2400, avenue D'Estimauville Québec (Québec) G1E 7G9